
AVIS AUX LECTEURS

Le commissariat du Canada à Hong Kong a identifié le secteur de la pêche comme un secteur prioritaire pour la promotion des exportations en 1993-1994. Voilà qui attire l'attention sur l'existence de possibilités particulières que les exportateurs de poisson et de fruits de mer du Canada sont encouragés à explorer. Le présent document a été préparé en vue de fournir aux exportateurs de poisson et de fruits de mer du Canada des renseignements généraux sur le marché de Hong Kong. Il indique des débouchés susceptibles d'intéresser les exportateurs de poisson et de fruits de mer du Canada et fournit des renseignements sur les caractéristiques socio-économiques de l'économie de Hong Kong, telles que la population, le territoire, les normes, la langue, les voyages d'affaires et la structure politique. Les renseignements relatifs au marché intérieur de Hong Kong comprennent des données sur la demande, l'offre, les importations, les canaux de distribution, les possibilités de marketing, les industries intérieures, l'accès au marché, les transports et les habitudes de consommation à Hong Kong.

Le rapport décrit également divers facteurs touchant l'accès au marché, ce qui comprend la documentation, les inspections, l'emballage, l'étiquetage, les conseils et la réglementation en matière de marketing. Une section du rapport traite des modes de transport à Hong Kong. Le rapport contient aussi des listes des principaux importateurs, distributeurs et utilisateurs de poisson et de fruits de mer à Hong Kong (p. 17), des Centres de commerce international (p. 26) du Canada et des directions commerciales géographiques d'Affaires extérieures et Commerce extérieur (p. 25); celles-ci serviront de points de contact pour les exportateurs de poisson et de fruits de mer du Canada intéressés par le marché de Hong Kong. De plus, une liste des principaux contacts commerciaux en matière de relations commerciales Canada-Hong Kong est fournie à titre de source de renseignements aux personnes intéressées à faire des affaires avec Hong Kong.

Au cours de la préparation de ces lignes directrices, on a pris soin de s'assurer de l'exactitude des renseignements fournis. **Il est cependant conseillé aux exportateurs canadiens avisés qui font le commerce du poisson et des fruits de mer de vérifier tous les renseignements pertinents auprès de leurs contacts commerciaux et de s'en tenir strictement aux exigences et aux règlements établis par les importateurs ainsi que par les autorités de Hong Kong.**

Le présent rapport fait partie d'une série de «Conseils par pays» en cours de préparation à la Direction de l'agro-alimentaire, des produits de la pêche et des ressources, Direction générale du marketing international, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada. Les questions concernant ce rapport ou d'autres rapports existants ou à venir devraient être adressées à la Direction de l'agro-alimentaire, des produits de la pêche et des ressources (TAA) au 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario). [Tél. : (613) 995-1712, téléc. : (613) 943-1103.]

Gary G. Smith d'**INFI-GAR Economic Services** a effectué la recherche, compilé les résultats et rédigé l'ébauche du rapport.